



BULLETIN n° 173 - Avril 2023

EN AVRIL DÉCOUVRE-TOI D'UN FIL !

MANIFESTATION ET FÊTE AU VERGER

Le samedi 13 mai ABON sera présente à l'opération "Troc de plantes" qui aura lieu à la MET de Bures, rue Descartes, de 9h à 12h. C'est Nathalie qui tiendra le stand.

Nos adhérents, leurs familles et amis qui en auront envie pourront ensuite **pique-niquer** au verger Nozeran, dans le campus qui sera exceptionnellement accessible à cette occasion. Toutes les fleurs du printemps seront au rendez-vous, c'est promis !

SORTIES NATURE

Les sorties ornithologiques mensuelles avec la MJC d'Orsay à l'observatoire de l'Etang Vieux de Saclay continuent.

À chaque sortie, 5 adhérents d'ABON peuvent s'inscrire par courriel à bures-orsay-nature.asso@université-paris-saclay.fr. Chaque sortie dure 2h. Elles auront lieu les :

29/04 à 7h ; 20/05 à 7h ; 10/06 à 7h ; 01/07 à 7h

Espaces Naturels sensibles en Essonne

Ne manquez pas les superbes sorties dans notre département <https://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/les-rendez-vous-nature>



NOUVELLES DU CAMPUS

Jardin botanique

Plus proche de nous, profitons des sorties sur le campus universitaire : mais attention n'oubliez pas de vous inscrire -> parc-botanique.launay@universite-paris-saclay.fr

Développement durable

Pour en savoir plus sur les enjeux du développement soutenable et les actions très variées soutenues par l'Université Paris Saclay, n'hésitez pas à consulter le site :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/luniversite/nos-projets-identitaires/developpement-soutenable>

Les **Amis du Campus**, association qui regroupe des anciens personnels très actifs, ont rédigé dans leur dernière publication (journal de mars) un récapitulatif très complet sur le devenir des bâtiments du campus.

Ce lien permet de le télécharger : <https://www.sciences.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/2023-03/journal%20n%C2%B029%20VERSION%20finale%20V4%27.pdf>

Tela Botanica propose le "**Mooc Botanique 2 : les plantes et leurs usages**" avec la participation d'enseignants de notre université (labo Ecologie, Systématique et Evolution). Début des cours le 10 mai pour 7 semaines. Présentation du MOOC ("Massive Open Online Course", en français "Formation en ligne ouverte à tous") et inscription sur : <https://bit.ly/moocbotanique>

SÉJOUR MYCOLOGIQUE

Week-end mycologique à Saint-Agnan (Morvan) du 20 au 22 octobre 2023

Les adhérents les plus anciens se souviennent sans doute de cette région et de cet hébergement. Un bon nombre de week-ends y avaient été organisés dans les années 2000.

A l'origine gérés par la Fédération des Œuvres Laïques de la Nièvre, et après une éclipse de 10 ans, ces locaux ont enfin trouvé un reprenneur : <https://www.majazl.com/> Vous reconnaîtrez peut-être les lieux sur cette vidéo : https://youtu.be/II1FGJPU_u0

Nous y serons basés pour une nouvelle escapade mycologique, toujours en compagnie de Robert, qui connaît la région comme sa poche !

Hébergés en 1/2 pension, seuls les pique-niques seront à notre charge, puis partagés sur le terrain dans la bonne humeur !

Le coût total par personne sera compris entre 110 et 125 €.

Pour vous inscrire dans cette période, vous ferez parvenir à ABON un chèque de 50 € par personne, **pas de virement** :

Association Bures Orsay Nature, Faculté des Sciences d'Orsay, Bâtiment 304 - 91405 Orsay cedex



Clathre d'Archer (*Clathrus archeri*)

RANDONNÉES

Elles ont lieu 2 dimanches par mois, généralement au départ de la gare RER B d'Orsay-Ville à 8h 30. Vous trouverez sur cette page -> [RandoLib'](#) les programmes, un historique des randonnées et les renseignements nécessaires pour rejoindre ce groupe.

ABON n'est pas l'organisateur de ces randonnées. Pour toutes demandes : randoliberte91@gmail.com

CONFÉRENCES

Mardi 23 mai 2023, 20h30, salle des conférences à la Bouvêche, Orsay

"A la recherche de l'Île-de-France perdue"



Par Jean-Pierre Moulin, ingénieur, professeur d'urbanisme et président de l'association Essonne Nature Environnement. Il proposera une réflexion sur l'aménagement de la région Ile-de-France du XIXème siècle jusqu'à nos jours. Il établira enfin un état de la situation francilienne avec un zoom sur l'Essonne et une approche ciblée sur les problématiques du logement, de l'emploi et des transports.

VERGER

Nous avons prélevé beaucoup de variétés de greffons de pommiers cette année. Ces greffons proviennent de notre verger, comme d'autres vergers de Bretagne et du Massif Central. Nous proposons aux adhérents d'ABON de venir choisir les variétés qu'ils aimeraient introduire dans leur jardin. L'idée étant de diffuser dans la région des variétés originales. Le verger est ouvert tous les mercredis de 10 h à 12 h.

La renouée du Japon sur les chantiers du plateau de Saclay

*Extrait d'une interview du journaliste Sylvain Allemand **

- Comment cette renouée du Japon est apparue dans vos chantiers... De quoi s'agit-il ?

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une espèce d'une plante venue d'Asie orientale, herbacée vivace, qui prise particulièrement les milieux humides. Elle est reconnaissable à ses tiges ressemblant à des cannes de bambou qui croissent très vite. Mais le plus important, à l'origine des problèmes qu'elle nous pose, est ailleurs : dans ses racines en forme de rhizomes, qui lui permettent de se propager rapidement et non par pollinisation comme la plupart des autres plantes. Cette capacité à se répandre impacte directement la biodiversité locale. Il s'agit donc bien d'une plante invasive. Pour s'en débarrasser, il est inutile de la couper avec l'espoir qu'elle s'épuise. Il n'y a pas d'autre solution que de faire disparaître son système racinaire. Plus facile à dire qu'à faire ! La problématique n'est pas propre à l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Paris-Saclay. D'autres entreprises, comme la SNCF ou RTE (Réseau de transports et d'électricité), engagées dans d'importants aménagements, y sont aussi confrontées.

- Des plantes ne sont pas invasives par elles-mêmes. Elles apparaissent le plus souvent sous l'effet de retournements de sols provoqués par les humains.... La cause première ne pourrait-elle pas être les chantiers que vous évoquiez ?

En effet, les chantiers sont les principaux vecteurs de contamination d'un sol par ce type de plante. Concrètement, la contamination intervient par le truchement de camions transportant de la terre. Dans le cas de la renouée, il suffit d'un simple bout de rhizome pour disséminer la plante.

- En quoi consiste le traitement pour y faire face ?

Au sein de l'EPA Paris-Saclay, nous avons privilégié deux traitements. D'une part, la technique du sarcophage, qui consiste à confiner nos terres sous une bâche en réalisant des merlons de terre de plusieurs milliers de m³. Pour être efficace, le confinement doit durer deux à quatre ans, le temps de s'assurer que le rhizome se décompose bien dans la biomasse. Ce qui revient à une immobilisation du foncier constructible. Actuellement, nous menons une opération d'éradication sur l'ensemble du plateau. Nous recourons à une autre technique qui consiste cette fois à excaver toutes les terres contaminées, à les traiter au moyen d'un dégrilleur de façon à tamiser la terre. L'avantage de cette technique, c'est de pouvoir extraire de petits ~~pousses~~ fragments de rhizomes. L'inconvénient, c'est qu'on réalise d'importants retournements de terre. Une fois le tamis réalisé, il faut faire un suivi pendant deux ans et parfaire le travail en enlevant à la main les ~~bouts~~ fragments de rhizomes qui seraient passés au travers de la maille pour garantir l'éradication. Ce qui, comme vous vous en doutez, demande du temps.

- À vous entendre, les deux solutions actuellement disponibles ne requièrent pas l'utilisation de produits chimiques... ?

Non, en effet, et il est important de le souligner. Les deux solutions évoquées reposent sur un traitement soit mécanique, soit manuel du sol. Des tests ont été réalisés ailleurs avec des désherbants très puissants, injectés au niveau de la racine : ils se révèlent particulièrement inefficaces !

**Sylvain Allemand a rejoint l'EPA Paris-Saclay en 2012 pour y animer le site Web Paris-Saclay. Ce Média a pour vocation de rendre compte de la « socio diversité » de l'écosystème à travers notamment des entretiens avec « celles et ceux qui font Paris-Saclay » : enseignants-chercheurs, étudiants, entrepreneurs, agriculteurs, artistes...*

Partage de quelques notes prises lors d'une séance pour apprendre à compter les oiseaux des jardins d'Île-de-France avec la Ligue de Protection des Oiseaux

La France compte 17 millions de jardiniers et 89% des foyers ont un jardin.

En Île-de-France, en 2022, dans 1239 jardins ont été observés 32146 oiseaux. 26 espèces ont été répertoriées. Les espèces les plus fréquentes :

Mésange charbonnière 84%, rouge-gorge 81%, mésange bleue 75%, merle 73%, moineau 70%, pinson des arbres 63%, tourterelle turque à collier 49%, pie 45%, pigeon ramier 33%, chardonneret élégant 30% (parfois capturé pour son chant !), étourneau sansonnet 2,18%, verdier 1,08%.

Remarque : la perruche à collier vit niche dans les troncs creux, au détriment d'autres espèces indigènes comme les pics, les étourneaux, etc. Sa population semble se stabiliser en Île-de-France.

Conseils pratiques en vrac pour favoriser la nidification et protéger les oiseaux :

Eviter les pesticides, installer des dispositifs anti-noyades, garder les chats à l'intérieur au printemps (facile à dire !) ou les équiper de colliers munis de grelots, détectables par les oiseaux. Les oiseaux n'ayant pas d'odorat peuvent être remis dans les nids lorsqu'ils sont tombés.



Mésange bleue (L. E. Pancrate)

Les nichoirs doivent être situés entre 1,50 m à 3 m du sol, toujours orientés à l'est (à l'opposé des vents dominants). Installer des mangeoires de novembre à mars seulement, mais par contre on peut leur donner

de l'eau toute l'année. Planter des arbustes à baies et ne pas tailler les haies d'avril à juillet pendant la période de nidification.

Et bien sûr vous pouvez participer vous aussi à l'observatoire des oiseaux des jardins, toutes les informations sont sur le site suivant : www.oiseauxdesjardins.fr

Marie NGUYEN

Voitures électriques, halte aux mastodontes, oui mais encore ?

Les campagnes de publicité pour acheter des voitures électriques sont journalières, car en 2035 les véhicules thermiques seront en principe interdits. Mais les constructeurs automobiles ont tendance à développer de gros véhicules type SUV fort chers et très gourmands en matériaux et en énergie plutôt que des véhicules légers, ce qui est contraire à toutes les politiques d'économie d'énergie clamées tous les jours à cor et à cri !

Au 1^{er} janvier 2021, les voitures électriques représentaient 1% du parc automobile français dont 0,64% à batterie et 0,41% hybrides. La vente des voitures électriques progresse sensiblement, en 2022 : +12%.

Empreinte carbone : c'est l'émission du GES (gaz à effets de serre) en kg de CO²

Exemple de l'empreinte carbone pour des voitures moyennes (5-6 CV fiscaux) thermiques et électriques pour une utilisation de 10 000 km par an en France.

THERMIQUE	ELECTRIQUE
pour la fabrication	pour la fabrication
400	830
Pour l'utilisation	Pour l'utilisation
1 800	120
Total	Total
2 200	956

Effectivement la comparaison est très favorable à la voiture électrique sur le plan environnemental ; sur le plan énergétique aussi, 70% de l'énergie électrique est utilisée contre 20 à 30% de celle du pétrole pour les voitures thermiques.

Mais le prix des voitures électriques est encore très cher et de quels pays dépendrons-nous pour la fabrication des batteries ? Sans parler de la très grande spécificité et rareté de ses composants ! Et personne ne parle de la complexité et du coût des réparations, les garagistes traditionnels rendent tous leurs tabliers au fur et à mesure....

Et l'électricité dans tout cela ? Si en 2050, le parc automobile des particuliers était 100% électrique, il faudrait 6 centrales nucléaires supplémentaires pour fournir l'énergie. En comparaison, un parc de 80 éoliennes produit la moitié d'une centrale nucléaire, et le rendement énergétique des panneaux solaires est de l'ordre de 13 à 15%. Quant à l'hydrogène produit par hydrolyse électrique de l'eau, la dépense énergétique est telle pour sa production et son utilisation, via une pile à combustible alimentant le moteur électrique, qu'il sera réservé aux poids lourds et aux taxis.

Au vu de tous ces paramètres, je crois que je garderai ma vieille voiture thermique le plus longtemps possible : le véhicule tout électrique n'est pas forcément la bonne solution !

*Rédigé en partie avec des extraits d'un article de
Michel RIOTTOT paru dans Liaison n°198 de mars 2023*

DERNIÈRES NOUVELLES DE LA LIGNE 18

Depuis décembre 2022, le chantier de la L18 au niveau du Christ-de-Saclay occasionne d'importantes modifications de circulation qui perturbent le travail des agriculteurs ; il en est de même pour les travaux de drainage à l'est du rond-point du Christ-de-Saclay et des fouilles archéologiques au niveau de la ferme du Trou salé. Si le sujet reste très préoccupant et encore insuffisamment écouté par la Société du Grand Paris (SGP), les différentes alertes de Terre et Cité ont toutefois permis des avancées : d'une part, la SGP a récemment embauché une personne chargée des relations avec les riverains, Florine Tarral, afin de faciliter le travail avec les agriculteurs. D'autre part, la sous-préfecture de Palaiseau a décidé l'organisation de réunions de travail toutes les deux semaines en présence du sous-préfet, de la SGP, de Terre et Cité et de Pierre Bot (ferme Trubuil) en tant que représentant de la Chambre d'agriculture. Nous espérons que ces réunions permettront des améliorations concrètes.

Prise en compte de la réserve n°1 de la dernière commission d'enquête sur la L18 : le préfet de l'Essonne, Bertrand Gaume, souhaite effectuer un test grandeur nature pour s'assurer que les plans actuels de la SGP permettent une bonne insertion des engins agricoles sur la RD 938. Ce test devrait se dérouler mi-avril et aura un rôle essentiel pour déterminer la conception finale du projet.

En parallèle, Terre et Cité poursuit activement ses échanges avec les décideurs politiques (parlementaires du Territoire, ministre de l'Agriculture, ministre des Transports, etc.) pour inciter le gouvernement à changer sa position. Elle est en train d'élaborer un contre-argumentaire le plus étayé possible pour démontrer la fragilité des arguments avancés par la SGP.





Nouveaux livres au 1^{er} trimestre 2023

Paysans de nature. Réconcilier l'agriculture et la vie sauvage.



Perrine Dulac et Frédéric Signoret, éd. Delachaux et Niestlé, 2018.

"Devenir paysan pour protéger la nature, c'est possible ! Ce plaidoyer expose les expériences réussies de paysans qui placent la préservation de la nature sauvage parmi leurs priorités.

Le réseau « Paysans de nature », né en Pays de la Loire à l'initiative de la LPO Vendée, s'étend petit à petit à toute la France. Il regroupe des éleveurs, des paludiers, des arboriculteurs, des vignerons, des paysans boulangers, brasseurs, ou maraîchers..., qui ont choisi de préserver et de favoriser la biodiversité sauvage dans leur ferme, même celle qui a la réputation de ne "servir à rien".

Ce livre, enrichi de plus de 300 photographies, dresse le portrait de 28 fermes, soit une cinquantaine de femmes et d'hommes engagés dans cette démarche."

Versailles, le potager du roi. Texte Yves Perillon. Photos Jacques de Givry. Ed JDG 1993, collections l'Esprit des lieux (don).

Un des joyaux du patrimoine de Versailles : le jardin fruitier du potager fondé par Louis XIV est devenu le temple des jardiniers du monde entier.

Revues reçues au 1^{er} trimestre 2023

L'Oiseau Mag, n° 149, hiver 2022. Dossier : des combats juridiques pour la nature. Un hiver dans les grands lacs alpins. Le PNR des marais du Cotentin et du Bessin. Lutter contre les changements climatiques : agir dans son refuge LPO.

La Revue Salamandre, n° 274, février-mars 2023. Dossier : bestiaire bizarre, rencontre avec 12 animaux insolites. Beauté de fragments d'écorce.

La Revue Salamandre, n° 275, avril-mai 2023. Dossier : l'union fait la vie, entraide et collaboration chez les êtres vivants. Gare aux morilles. Le chevalier guignette. Recette de galette de chénope blanc, adventive très nutritive et excellente.

Miniguide Salamandre, n° 119 : les empreintes d'oiseaux

Miniguide Salamandre, n° 120 : les larves d'amphibiens

La Garance voyageuse, n°141, printemps 2023. Le jardin botanique de Padoue, berceau de la botanique universitaire. Les aulnaies fossiles dans les Alpes du Sud. Les gaillets jaunes. La feuille, la mineuse et la bactérie. Astro botanique : expérimentation spatiale sur les plantes. Plantes colorées sans chlorophylle, mais avec des couleurs. Les plantes dans leurs communautés (Samuel Rebulard).

Liaison, n°198, mars 2023. Dossier : faut-il construire de nouveaux réacteurs nucléaires ? Ligne S : Malesherbes-Corbeil-Paris, vers une liaison performante et sans correspondance. Se déplacer en Île-de-France, des innovations à l'essai.

L'Echo du parc, n° 91, janvier-avril 2023. Notre patrimoine géologique.

Adresse postale :

Association Bures-Orsay-Nature, Université Paris-Saclay, bâtiment 304, 91405 Orsay Cedex

Adresse de la permanence et de la bibliothèque :

Près du seul feu tricolore du campus au bâtiment 308, 1^{er} étage, bureau 3110

Tel : 01 69 15 45 68

<https://www.abon91.org>

Association loi 1901 déclarée en préfecture de Palaiseau le 26 octobre 1970

Adhérente à l'**UASPS** (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes), à **Terre & Cité**, à la **LPO** et à l'**OPIE** (Office pour les insectes et leur Environnement) et **ENE** (Essonne nature environnement).

Permanences : tous les mercredis de 12 h à 14 h et 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 17 à 18 h 30 au bât.308

Adhésion et cotisation 2023. PENSEZ A RENOUVELER VOTRE ADHESION POUR 2023 !

Cotisation : 15 € ; étudiant : 7 € ; cotisation familiale : 15 € plus 9 € par adhésion supplémentaire

Membre bienfaiteur : à partir de 20 €.

La cotisation est valable pour l'année civile, **de janvier à décembre**. L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin trimestriel et donne accès aux activités, dont celles du verger, et aux sorties nature.

Certaines sorties demandent une participation aux frais.

Accès libre aux non-adhérents pour les conférences à Orsay et à Bures.

Rappel : vous pouvez désormais régler votre cotisation annuelle par virement bancaire

IBAN : **FR76 1027 8060 0900 0201 1250 132** ; BIC : **CMCIFRA** ; Titulaire du compte : **ABON**

Indiquez impérativement nom, prénom et « **adhésion 2023** ».

Dans ce cas, envoyez un bulletin d'adhésion rempli par courriel :

bures-orsay-nature.asso@universite-paris-saclay.fr



« Découvre-toi d'un fil, n'importe quoi ! »